

**CINQUANTIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(17–19 novembre 2020, réunion virtuelle)

Document de travail

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP

(Document présenté par le Secrétariat)

Objet du document

1. Le présent document fait le point sur les efforts entrepris pour favoriser la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)¹ et met l'accent sur :
 - i. l'avancement du plan de travail stratégique du CORP pour 2019–2020 ;
 - ii. la collaboration instituée pendant la pandémie de COVID-19 et l'appui au relèvement et à la transformation dans la région ; et
 - iii. le renforcement du dispositif de coordination du CORP et la recherche de gains d'efficacité.

Points clés

2. Des progrès considérables ont été accomplis au regard du plan de travail stratégique du CORP pour 2019–2020, en dépit des effets de la COVID-19. La collaboration est restée soutenue, en particulier dans le cadre de l'appui aux consultations sur les domaines prioritaires : la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ; les questions régionales de santé ; le changement climatique et la résilience aux catastrophes ; les pêches ; les affaires maritimes ; l'élévation du niveau de la mer et les limites maritimes. Les réunions tenues régulièrement par les directeurs et les directeurs généraux adjoints des organisations membres du CORP, ainsi que les efforts de coordination connexes engagés tout au long de la pandémie, ont sous-tendu la mise en œuvre du plan de travail stratégique.

¹ Les organisations membres du CORP sont les suivantes : Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), Communauté du Pacifique (CPS), Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), Pacific Power Association (PPA), Programme régional océanique de l'environnement (PROE), Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et Université du Pacifique Sud (USP).

3. La CPS a contribué de manière centrale à soutenir ce travail et s'est appuyée pour ce faire sur les atouts dont elle dispose dans les domaines utiles à l'évaluation de la COVID-19 et à l'organisation de la riposte, sur ses capacités en matière de téléconférence et d'échanges virtuels et sur son vaste périmètre géographique. Dans un rôle de chef de file, la Division santé publique de la CPS a contribué à éclairer et à coordonner les actions régionales face à la pandémie et a mis à profit ses systèmes d'information et de communication (TIC) pour ajuster rapidement ses méthodes de prestation de services et cerner les possibles mesures de relèvement et de transformation.
4. La CPS a dirigé et accompagné plusieurs aspects clés du suivi, de la réponse et du relèvement face à la COVID-19, en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) – qui assure la présidence du CORP –, tout en intervenant en soutien au CORP et aux parties prenantes internationales et régionales (Organisation mondiale de la Santé [OMS] et autres institutions spécialisées des Nations Unies, organisations de la société civile et secteur privé). Les investissements à long terme réalisés par la CPS dans la science, la statistique et la collecte de données ont bénéficié à toutes les organisations et parties prenantes régionales, en ce qu'ils ont permis l'évaluation des effets sur les personnes et les ressources, ainsi que des solutions à envisager pour le relèvement et la transformation. Le renforcement des capacités à distance, la transformation numérique, les systèmes alimentaires intégrés, la diversification économique et les approches du relèvement centrées sur l'humain sont quelques-uns des domaines dans lesquels la CPS a largement œuvré et collaboré avec le CORP pour aider la région à surmonter les défis qui se posent aujourd'hui et étudier les possibilités de reconstruction d'un Pacifique bleu plus fort dans le monde de l'après-COVID-19.

Recommandations

5. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note des progrès accomplis par le CORP dans la mise en œuvre de son plan de travail stratégique pour 2019–2020 et du processus d'élaboration d'un plan de travail élargi pour 2021 ;
 - ii. saluer le rôle central joué par la CPS à l'appui des actions collectives menées par le CORP en réponse à la pandémie de COVID-19 et de la détermination des domaines susceptibles de favoriser le relèvement de la région ;
 - iii. reconnaître le travail de collaboration engagé par la CPS et d'autres organisations membres du CORP sur certaines questions clés, telles que les priorités énoncées pour la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ; la santé régionale ; le changement climatique et la résilience aux catastrophes ; les pêches ; et les affaires maritimes, l'élévation du niveau de la mer et les limites maritimes ; et
 - iv. encourager le Secrétariat à poursuivre ses efforts, en collaboration avec les autres organisations membres du CORP, pour rationaliser la prestation de services, rechercher des gains d'efficacité et partager les données d'expérience pertinentes, notamment pour éclairer l'évaluation de l'architecture régionale prévue en 2021.
-

Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP

Contexte

6. Guidées par la Charte du CORP (2018) et le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, les organisations intergouvernementales qui composent le CORP œuvrent de concert pour soutenir l'engagement accru pris par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) en faveur du régionalisme. L'architecture et le dispositif de coordination du CORP sont gérés par le Secrétariat général du FIP, qui assure la présidence permanente du CORP. Un dispositif de gouvernance, de coordination et de rapport à plusieurs étages (accompagné d'objectifs définis dans le temps) sous-tend la collaboration des organisations membres. On trouvera à l'annexe 1 un diagramme illustrant l'architecture et les mécanismes de coordination du CORP.
7. Les réunions annuelles des directeurs des organisations membres et des présidents de leurs organes directeurs contribuent pour une part importante à l'harmonisation accrue des efforts entrepris par les organisations membres du CORP. La réunion de novembre 2019 a permis l'approbation du plan de travail stratégique du CORP pour 2019–2020², qui définit les modalités d'action concertée que le CORP appliquera au cours de cette période pour exécuter les décisions adoptées à l'occasion du cinquantième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP. Le plan de travail énonce les priorités d'intervention, les objectifs et les résultats attendus, les modalités de travail et le calendrier des échanges à venir.
8. Le plan de travail stratégique s'articule autour de neuf domaines prioritaires pour la période 2019–2020 :
 - i. stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et architecture régionale ;
 - ii. changement climatique et résilience aux catastrophes ;
 - iii. sécurité régionale ;
 - iv. élévation du niveau de la mer, limites maritimes et lignes de base ;
 - v. questions relatives à l'héritage des essais nucléaires ;
 - vi. biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;
 - vii. mécanisme régional de réponse aux déversements d'hydrocarbures ;
 - viii. pêches régionales ;
 - ix. questions régionales de santé.
9. Le rapport annuel 2020 transmis par le CORP aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP rend compte de manière exhaustive des progrès accomplis au regard de ces priorités. Compte tenu des difficultés majeures provoquées par la pandémie de COVID-19 cette année, le rapport comprend une section spéciale consacrée aux efforts déployés par le CORP pour appuyer les mesures de réponse et de relèvement des États et Territoires insulaires océaniques. Il décrit également dans les grandes lignes les modalités de coordination mises en place entre les organisations membres du CORP pour favoriser la collaboration, dans le cadre d'un dispositif ciblé et limité dans le temps.

² Plan de travail stratégique du CORP pour 2019–2020 (en anglais uniquement) : https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2020/03/CROP-Strategic-Work-Agenda-2019-2020_Final-@13.3.20.pdf.

10. La CPS intervient dans plusieurs domaines utiles à l'évaluation des effets de la COVID-19 et à l'organisation de la réponse, et, de concert avec le Secrétariat général du FIP, elle a joué un rôle important de soutien auprès du CORP et de la région en 2020. Les compétences spécialisées dont dispose la CPS dans les domaines de la santé publique, de la statistique, de la gestion des données et de l'information et du renforcement des capacités, couplées aux systèmes d'appui mis en place pour répondre à ses besoins en tant qu'organisation décentralisée, ont été déterminantes pour que l'Organisation puisse jouer son rôle avec efficacité.

Analyse

Points saillants du rapport annuel sur le plan de travail stratégique du CORP pour 2019–2020

11. La CPS a contribué à répondre à toutes les priorités énoncées dans le plan de travail stratégique, comme indiqué dans le rapport annuel. Les paragraphes qui suivent en décrivent les éléments marquants pour que les membres puissent avoir une idée de l'étendue du travail que la CPS mène en collaboration avec les organisations membres du CORP. (Les exemples fournis ne constituent en aucun cas une liste exhaustive de toutes les initiatives entreprises.)
12. Sous la houlette du Secrétariat général du FIP, le processus de consultation et de participation à la formulation de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 a avancé cette année. La CPS participe et contribue à plusieurs mécanismes clés, notamment :
 - i. le sous-comité du FOC (Comité des représentants officiels des pays membres du FIP) sur la Stratégie 2050 et l'annuaire des experts ;
 - ii. le groupe thématique du CORP sur la Stratégie 2050 et le groupe de travail du CORP sur le développement durable, qui enrichit le processus ; et
 - iii. les consultations sur les « facteurs de changement » menées au niveau régional et national, sur la base des données d'expérience tirées de l'élaboration du Plan stratégique de la CPS pour 2021 et au-delà. Le Secrétariat général du FIP et la CPS ont travaillé en étroite coopération pour apporter un soutien *in situ* à deux pays océaniques (Nouvelle-Calédonie et Niue). Les agents de la CPS présents sur le terrain ont contribué à l'animation des consultations nationales, tandis que le Secrétariat général du FIP est intervenu à distance pour orienter le processus.
13. En réponse aux priorités fixées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP concernant le changement climatique et la résilience aux catastrophes, la CPS a œuvré en étroite concertation avec des organisations régionales dans de nombreux domaines. Voici quelques exemples de collaborations :

- i. actions de sensibilisation aux effets du changement climatique sur les pêches, notamment auprès des représentants officiels des pays membres de la FFA et des membres de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC). La CPS a collaboré avec la FFA, le Secrétariat général du FIP, le PROE et l'USP pour élaborer des dossiers d'information et des documents complets sur le changement climatique et les questions relatives à la pêche et aux océans, puis les présenter à diverses réunions des responsables des pêches et des ministres³ tout au long de l'année ;
- ii. mise à disposition du CORP d'études scientifiques de rang mondial, de travaux de modélisation et de délimitation maritime et de documents de politique générale afin de favoriser une lecture commune des effets potentiels de l'évolution du climat sur les pêches dans la région et sur l'intégrité territoriale ;
- iii. hébergement de la Plateforme des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le Pacifique, initiative pluripartite menée avec le PROE, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et d'autres partenaires pour appuyer la mise en œuvre plus rapide des CDN des pays océaniques. La CPS est également membre du Partenariat CDN au niveau mondial, lequel promeut la révision à la hausse des ambitions climatiques et une meilleure mise en œuvre des CDN ;
- iv. élaboration d'une charte de principes afin de renforcer le protocole d'accord et la collaboration liant la CPS et le PROE ;
- v. appui, par un rôle de pilotage des directeurs, à la redynamisation du groupe de travail sur le changement climatique afin de compléter les démarches interinstitutionnelles à l'échelle du CORP pour assister les pays océaniques lors des Conférences des Parties⁴ et appuyer les actions internationales de plaidoyer associées ;
- vi. au niveau de la direction, collaboration avec le Secrétariat général du FIP, le PROE et la FFA pour promouvoir les messages du CORP et de la région, et actions de plaidoyer auprès de la présidence de la COP26 (Royaume-Uni) pour donner un écho plus large aux priorités du Pacifique et aux questions relatives à la relation entre climat et océan ;
- vii. en concertation avec les autres organisations membres du CORP, présentation de points d'information lors de plusieurs manifestations/réunions internationales sur les questions en lien avec la sécurité climatique dans la région (y compris les limites maritimes et les effets du changement climatique sur les océans et la sécurité alimentaire), avec notamment l'organisation de réunions d'information au profit des missions des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique à New York en préparation des sessions du Conseil économique et social des Nations Unies, du débat spécial du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur le changement climatique et la sécurité, des manifestations organisées en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et des négociations sur l'accord qui succédera à l'accord de Cotonou, auxquelles participe le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;

³ Seizième session ordinaire de la WCPFC (décembre 2019) ; atelier sur le changement climatique destiné aux responsables des pêches et organisé en amont du Sommet du FIP (juillet 2020) ; première Conférence régionale des ministres des Pêches (août 2020).

⁴ Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

- viii. dans le cadre des efforts de l'équipe interinstitutionnelle du CORP présente à la COP25, appui aux délégations sur les questions liées à l'océan et au climat, et participation à de multiples manifestations parallèles en qualité d'organisateur et de participant. La délégation de la CPS faisait également partie du groupe « Friends of Ocean and Climate », qui est parvenu à négocier l'inclusion de la première mention officielle de l'océan dans la décision relative à la COP bleue.
14. S'agissant de la mise en œuvre des décisions des chefs d'État et de gouvernement relatives à l'élévation du niveau de la mer, aux limites maritimes et aux lignes de base, la CPS a confirmé son rôle de chef de file (qu'elle joue depuis dix ans) dans l'important travail engagé avec les autres organisations du CORP et parties prenantes. La CPS continue de collaborer étroitement avec le Secrétariat général du FIP, le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan, la FFA et le PROE pour apporter un appui aux pays membres et aux parties prenantes régionales et internationales. Ce travail porte notamment sur :
- i. la coordination du consortium régional de délimitation maritime et la direction des efforts consentis (en collaboration avec le Secrétariat général du FIP) pour dispenser aux pays membres de la CPS des conseils techniques et juridiques sur les limites maritimes et le tracé des zones maritimes ;
 - ii. l'appui fourni aux pays membres pour la révision et la préparation des dossiers de demande d'extension du plateau continental, qui sont soumis à la Commission des limites du plateau continental ;
 - iii. le déploiement, en concertation avec le Secrétariat général du FIP, la FFA et le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan, d'un appui juridique et stratégique, d'efforts diplomatiques et de plaidoyer de haut niveau et d'une démarche de coordination des approches régionales, et l'appui fourni aux pays membres lors des réunions de l'ONU et d'autres réunions internationales et régionales pertinentes ;
 - iv. l'organisation d'une manifestation parallèle de haut niveau sur la CCNUCC à la COP25 dans le but de faire mieux connaître à l'échelle internationale les effets de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique sur les limites maritimes et les travaux en cours dans la région.
15. Les décisions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP concernant le secteur des pêches ont été mises en œuvre sous la direction de la FFA et avec l'appui vigoureux de la CPS, ainsi que du Secrétariat général du FIP, du PROE et de l'USP dans leurs domaines de compétence respectifs. Voici quelques-unes des actions menées dans ce domaine :
- i. mise en œuvre de la stratégie régionale de pêche à la palangre, en bonne voie d'exécution ;
 - ii. élaboration du Rapport de situation sur la pêche thonière et du Rapport de situation sur les pêches côtières pour 2019 ;
 - iii. tenue de la première Conférence régionale des ministres des Pêches (août 2020) ;

- iv. inclusion des pêches parmi les axes thématiques de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ;
 - v. sensibilisation aux effets du changement climatique sur le secteur des pêches et élaboration de solutions pour remédier à la situation.
16. Les décisions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP concernant le secteur de la santé ont été mises en œuvre sous la direction de la CPS et du Secrétariat général du FIP, ainsi qu'avec la collaboration du CORP au travers des groupes de travail sur le genre et sur la santé et la population. Parmi les réalisations enregistrées dans le secteur de la santé, citons :
- i. la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du cadre législatif régional pour les maladies non transmissibles (MNT), qui doit être achevé et éventuellement approuvé en 2021 ;
 - ii. la mise en œuvre de la Feuille de route régionale relative aux MNT, dont le suivi annuel est assuré par le biais du tableau de bord de l'Alliance océanienne pour le suivi de la lutte contre les MNT (MANA). Le premier état des lieux MANA a été publié ;
 - iii. la création de cinq nouveaux groupes de travail plurisectoriels sur les MNT dans les pays océaniques ;
 - iv. les progrès accomplis concernant l'élaboration de politiques sur les produits alimentaires et les boissons en lien avec les MNT, la fiscalité sur le tabac et l'alcool, et l'obtention de données probantes à l'appui d'investissements et d'un suivi plus ciblés.
17. La CPS est membre du groupe thématique du CORP chargé d'examiner les priorités fixées par les chefs d'État et de gouvernement concernant l'héritage des essais nucléaires. Le plan de travail prévoit l'appui du CORP aux pays membres concernés et une action collective de plaidoyer du FIP.
18. En 2019, des avancées significatives ont été réalisées au regard des priorités retenues par les chefs d'État et de gouvernement pour les négociations relatives à la mise en place d'un nouvel accord d'application en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La COVID-19 a freiné la progression du dossier en 2020. Un appui a été fourni aux délégations des pays membres pour la troisième session de négociations de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, tenue en août 2019, et pour l'analyse de l'avant-projet d'accord proposé dans ce cadre. Bien que les négociations aient été repoussées, elles restent en tête des priorités de la phase préparatoire, l'objectif étant de mettre l'accent sur les océans en 2021 et sur le lien entre climat et océan en amont de la COP26. La CPS continuera de jouer un rôle essentiel dans ces efforts.

L'action du CORP face à la COVID-19 : réponse, relèvement et collaboration au service de la transformation

19. Depuis mars 2020, les directeurs des organisations membres du CORP ont tenu des téléconférences hebdomadaires (puis bimensuelles et enfin mensuelles) pour partager des informations, coordonner l'affectation des ressources et dispenser des conseils collectifs aux pays membres. Au titre d'un point permanent de l'ordre du jour, la CPS a présenté des points de situation sur l'évolution de la COVID-19 dans le monde et la région, ainsi que des orientations

sur les dispositifs de santé et sécurité à mettre en place pour aider le CORP à poursuivre son travail tout en respectant les mesures obligatoires de distanciation sociale et d'hygiène. La CPS a piloté l'élaboration d'une déclaration commune du CORP sur l'appui à la réponse et au relèvement au niveau régional, publiée le 8 mai 2020, et a conçu un ensemble de messages clés que les organisations du CORP et les pays membres peuvent utiliser.

20. La CPS a collaboré étroitement avec le Secrétariat général du FIP, les pays membres et les autres partenaires afin d'appuyer la création du Dispositif d'approvisionnement humanitaire COVID-19 dans le Pacifique, ce qui englobe l'élaboration de protocoles régionaux communs pour le déploiement des équipes techniques, les douanes, l'immigration et les autorisations diplomatiques et de rapatriement. Les organisations membres du CORP, sous la houlette de la CPS et du Secrétariat général du FIP, ont également pris une part active aux travaux de l'Équipe conjointe de gestion des incidents COVID-19 dans le Pacifique, dirigée par l'OMS, et de ses groupes de travail clés, chargés notamment de l'inclusion sociale, de la logistique et des partenariats.
21. Les directeurs des organisations membres du CORP ont collaboré à la redéfinition des priorités de financement de la coopération régionale en vue de réaffecter des ressources, le cas échéant, au profit des efforts de réponse et de relèvement face à la COVID-19, tout en veillant à ne pas compromettre la pérennité des programmes existants. Les organisations membres du CORP ont également œuvré à la coordination de l'aide accordée par les bailleurs pour la COVID-19, proposant notamment l'établissement d'une table ronde des partenaires du développement dans la région.
22. Pour appuyer les efforts de relèvement régionaux, les organisations membres du CORP ont collaboré à l'évaluation des effets économiques et sociaux de la COVID-19 à travers la région et des priorités de relèvement à court, moyen et long terme, en vue de leur examen par les ministres et chefs d'État et de gouvernement du Pacifique. Ce travail s'articule comme suit :
 - i. évaluation régionale des effets économiques de la COVID-19 pour examen par les ministres de l'Économie des pays membres du FIP ;
 - ii. création d'un groupe thématique sous l'égide du CORP, chargé d'entreprendre une évaluation des effets socioéconomiques à plus long terme. Dans ce contexte, la Division statistique pour le développement de la CPS et la Plateforme de données océaniques ont largement contribué à la communication d'informations de référence et à la promotion d'approches mieux coordonnées pour les évaluations COVID dans les pays océaniques ;
 - iii. contribution de la CPS aux évaluations des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 menées sous la houlette de l'ONU dans la région. Pour ce faire, la CPS s'est appuyée sur les travaux qu'elle avait précédemment réalisés pour établir des rapports régionaux sur les Objectifs de développement durable.
23. Le vaste périmètre sectoriel et géographique couvert par la CPS, la gestion des bases de données et de l'information et les importants services d'appui disponibles grâce aux systèmes TIC de l'Organisation et à ses différents bureaux régionaux ont sensiblement contribué à la poursuite et à l'intensification de nombreux programmes pendant la pandémie. Les données d'expérience associées ont été régulièrement communiquées au CORP, par le biais des réunions des directeurs des organisations membres, et ont aidé à concevoir un programme d'appui ciblé et concerté à l'échelle du CORP pour le relèvement et la transformation. Parmi les activités menées à ce titre, citons les suivantes :

- i. Les effets disproportionnés de la COVID-19 sur les groupes vulnérables et l'augmentation de la prévalence des violences domestiques ont été mis en évidence et ont fait l'objet d'un suivi.
- ii. La CPS et le Secrétariat général du FIP, qui coprésident le groupe de travail du CORP sur le genre, ont recentré leurs efforts sur les effets de la COVID-19 et mené rapidement des actions d'information de proximité pour remédier aux problèmes évoqués ci-dessus, avec par exemple la campagne « Jeudis en noir ».
- iii. Un travail a été engagé avec la FFA et le Secrétariat général du FIP pour ajuster les protocoles de quarantaine et de sécurité spécifiques à la COVID-19, de sorte à permettre la poursuite en toute sécurité des opérations des grands navires de pêche et des dispositifs de suivi et de surveillance connexes.
- iv. Un appui a été fourni pour l'acheminement des produits alimentaires et vivriers jusqu'aux marchés pendant la période de restriction des voyages ; des protocoles de santé et sécurité ont été spécialement conçus, par exemple pour transporter les produits et les poissons des zones rurales des Fidji jusqu'à Suva, quand la capitale était confinée.
- v. La CPS a rédigé une note conceptuelle sur la transformation numérique et l'autonomisation, qui jette les bases d'une stratégie et d'une démarche concertées pour appuyer la réponse et le relèvement de la région. Les objectifs autour desquels s'articule le concept sont les suivants : permettre la poursuite de l'activité à l'aide de moyens virtuels, si nécessaire ; cerner les possibilités de commerce électronique afin de compenser les pertes enregistrées dans d'autres secteurs clés, tels que le tourisme et les pêches ; proposer des actions de renforcement des capacités, de formation et d'éducation à distance ; et élargir l'accès aux marchés malgré la limitation du transport aérien et maritime.
- vi. Une collaboration a été nouée avec des partenaires pour préserver les importantes données scientifiques et maintenir la collecte d'échantillons et de données utiles au suivi des stocks de poisson, malgré les mesures de restriction des voyages en vigueur.
- vii. Les efforts de collaboration ont été étendus pour renforcer les systèmes alimentaires, notamment la sécurité alimentaire au niveau national, par le biais de la distribution rapide de semences maraîchères et de plants en culture tissulaire par le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) de la CPS et de l'offre de formations axées sur les solutions aquacoles adaptées aux fermes communautaires et privées.
- viii. Les options de « reconstruction en mieux » ont été mises à l'étude, y compris pour un développement compatible avec l'évolution du climat.

Architecture et cohérence institutionnelle du CORP

24. Le diagramme reproduit à l'annexe A, *Architecture et dispositif de coordination du CORP*, schématise l'actuel dispositif de gouvernance du CORP, ses réunions de coordination, groupes thématiques et groupes de travail, ainsi que son organisation hiérarchique, qui forment collectivement la base du dispositif de coordination du CORP.

25. On compte aujourd'hui 18 réunions, groupes thématiques et groupes de travail rattachés au CORP. Il convient toutefois de noter que plusieurs de ces mécanismes sont en veille depuis quelques années (groupes de travail sur le genre, le secteur marin, le développement résilient et le développement durable). Ainsi, en mai 2020, les directeurs des organisations membres ont décidé de reprendre la barre et de réexaminer et réorienter au besoin les différents groupes. En outre, quatre nouveaux groupes thématiques ont été institués (Stratégie 2050 ; mobilisation internationale ; évaluation des conséquences socioéconomiques ; et questions nucléaires). Ces mécanismes sont limités dans le temps et régis par un mandat précis, conformément à la Charte du CORP (2018).
26. Chacun de ces mécanismes suppose la tenue d'au moins une réunion par an (souvent plus), la présentation de rapports réguliers au CORP et la mobilisation d'importantes capacités de liaison. Il s'agit d'un dispositif de coordination complexe et gourmand en capacités, pour lequel les différentes organisations doivent investir un contingent d'heures de travail et des ressources considérables pour assurer leur participation efficace et constante et contribuer véritablement à la réalisation des objectifs du CORP. Les directeurs des organisations membres travaillent à affiner ce dispositif pour mieux l'harmoniser et renforcer la collaboration au sein du CORP et avec d'autres parties prenantes régionales importantes. La CPS contribue de manière significative à l'ensemble des mécanismes du CORP et assure la présidence ou coprésidence de quatre de ses groupes de travail :
 - i. groupe de travail sur le genre (présidence assurée conjointement avec le Secrétariat général du FIP) ;
 - ii. groupe de travail pour un développement résilient (présidence tournante ; le PROE est l'actuel président, la CPS assurant un rôle de pilotage et d'appui) ;
 - iii. groupe de travail sur la santé et la population (présidence assurée par la CPS et soutien administratif fourni par le Secrétariat général du FIP) ;
 - iv. groupe de travail sur le secteur marin (présidence assurée par alternance par la FFA et la CPS).
27. Lors de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP tenue en février 2020, le Secrétariat général du FIP a demandé, dans la droite ligne des décisions prises par le FOC en juillet 2019, à ce que l'harmonisation institutionnelle demeure un axe de travail privilégié du CORP dans un souci de collaboration et de maîtrise des coûts. Les directeurs ont été priés d'inviter leurs responsables des services généraux à rechercher des exemples concrets d'harmonisation et de continuer de travailler ensemble au renforcement des systèmes du CORP. À cet égard, l'appel d'offres conjoint lancé par le Secrétariat général du FIP et la CPS à la fin 2019 pour des services d'agence de voyages a été cité en exemple.
28. Si la COVID-19 a retardé à court terme certains projets d'harmonisation institutionnelle, le climat de restriction budgétaire découlant de la pandémie met en lumière la nécessité de rechercher des gains d'efficacité et de rationaliser dans toute la mesure possible l'architecture régionale et le dispositif de coordination connexe. Ces efforts, que les dirigeants des pays membres du FIP ont appelés de leurs vœux en 2019, devraient enrichir l'évaluation de l'architecture régionale du CORP, associée à l'exécution de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Il se peut que les principaux volets des services d'appui, tels que la connectivité et les services de soutien informatiques, les finances, les achats et les ressources humaines, doivent faire l'objet d'une évaluation plus ciblée dans ce contexte. À cet égard, les enseignements tirés par la CPS, qui est une institution d'assez grande taille perpétuellement à la recherche de mesures d'efficacité, pourraient ouvrir des pistes d'action au sein du CORP.

Conclusion

29. Fin 2020, les directeurs des organisations du CORP et les présidents de leurs organes directeurs se réuniront pour examiner et approuver le plan de travail stratégique du CORP pour 2021, qui rend compte des priorités fixées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP et du bilan de l'action de la région pendant la pandémie de COVID-19. En toile de fond, le plan de travail mettra l'accent sur la réponse et le relèvement, la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et l'évaluation connexe de l'architecture régionale.
30. La CPS a considérablement contribué – dans le cadre de l'architecture régionale – à répondre aux priorités fixées par les dirigeants à ce jour, ainsi qu'à toutes les étapes de la réponse à la COVID-19. Elle est bien placée pour appuyer les domaines prioritaires clés retenus par les dirigeants de la région et les efforts de réponse, relèvement et transformation engagés face à la COVID-19. Ce travail suppose de mobiliser pleinement des moyens considérables et d'assurer une coordination étroite au sein même de la CPS, ainsi qu'avec le Secrétariat général du FIP et d'autres organisations du CORP, sans oublier le large éventail de parties prenantes régionales. Les efforts entrepris pour renforcer la haute direction et la structure organisationnelle de la CPS, de même que l'attention prioritaire portée à l'amélioration de la prestation de services et aux gains d'efficacité, renforceront la capacité de la CPS à appuyer ce travail. Les réunions fréquentes des directeurs des organisations membres du CORP et de leurs adjoints pendant la pandémie ont permis de cerner plus aisément d'une part les domaines où la collaboration doit se poursuivre, par exemple la transformation numérique, et d'autre part les réponses à mettre en place face à des défis complexes, telles les pandémies, le changement climatique et les catastrophes naturelles.
31. Pour appuyer les efforts du CORP, on peut s'inspirer des enseignements précieux tirés des initiatives menées ces dernières années par la CPS – la plus grande des organisations régionales membres – pour embrasser une programmation plus intégrée dans l'ensemble de ses divisions et domaines d'intervention, rationaliser ses services essentiels et rechercher des gains d'efficacité et des solutions de recouvrement des coûts. La CPS travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat général du FIP pour mutualiser ces données d'expérience ainsi que les enseignements tirés des divers dispositifs du CORP.

Recommandations

32. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note des progrès accomplis par le CORP dans la mise en œuvre de son plan de travail stratégique pour 2019–2020 et du processus d'élaboration d'un plan de travail élargi pour 2021 ;
 - ii. saluer le rôle central joué par la CPS à l'appui des actions collectives menées par le CORP en réponse à la pandémie de COVID-19 et de la détermination des domaines susceptibles de favoriser le relèvement de la région ;
 - iii. reconnaître le travail de collaboration engagé par la CPS et d'autres organisations membres du CORP sur certaines questions clés, telles que les priorités énoncées pour la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ; la santé régionale ; le changement climatique et la résilience aux catastrophes ; les pêches ; et les affaires maritimes, l'élévation du niveau de la mer et les limites maritimes ;

- iv. encourager le Secrétariat à poursuivre ses efforts, en collaboration avec les autres organisations membres du CORP, pour rationaliser la prestation de services, rechercher des gains d'efficacité et partager les données d'expérience pertinentes, notamment pour éclairer l'évaluation de l'architecture régionale prévue en 2021.
-

Annexe A – Architecture et dispositif de coordination du CORP

